

## Conseil documentaire – 29 juin 2015

### Délibération CD2015-01 : Approbation du PV du Conseil documentaire du 10 décembre 2014 (ANNEXE 1 : PV du Conseil documentaire du 10.12.2014)

Après lecture du procès-verbal du Conseil documentaire du 10 décembre 2014 (et prise en compte des modifications éventuelles), il est proposé au Conseil documentaire de l'approuver.

Membres	En exercice	20	Vote	Refus de vote	0
	Présents	11		Abstention	0
	représentés	5		Contre	0
				Pour	16
				Ne se prononce pas	0

### Délibération CD2015-02 : approbation du rapport d'activité 2014 du SCD (ANNEXE 2 : Rapport d'activité)

Après présentation du rapport d'activité 2014 du SCD de l'UBO par le directeur, il est proposé au Conseil documentaire de l'approuver.

Membres	En exercice	20	Vote	Refus de vote	0
	Présents	12		Abstention	0
	représentés	5		Contre	0
				Pour	17
				Ne se prononce pas	0

### Délibération CD2015-03 : Constitution du comité de pilotage de l'étude de réorganisation (ANNEXE 3 : Document Six & Dix)

Le SCD de l'UBO s'est engagé dans un projet de service visant à définir ses missions stratégiques pour les années à venir. Afin de faciliter l'appropriation par le personnel de ces évolutions et d'anticiper les étapes essentielles de ces changements, une étude de réorganisation est en cours, qui doit permettre :

- de préciser les niveaux de responsabilité et les missions des agents
- d'améliorer l'organisation actuelle du réseau des bibliothèques universitaires
- de définir un organigramme cible

Cette étude, qui comportera deux phases (1. Analyse de l'existant ; 2. Propositions d'évolutions), est conduite par la société Six&Dix, spécialisée dans le conseil en organisation et systèmes d'information. Afin d'en valider les différentes étapes, un comité de pilotage doit être constitué. Cette instance, présidée par Matthieu GALLOU, 1er Vice-Président de l'UBO, sera composée comme suit :

- Annick CIETERS, Directrice générale des services - adjointe
- Véronique DOUILLARD, Responsable de la BU LSH, membre du Conseil documentaire
- Marine DZIGUVOVIC, étudiante, membre du Conseil documentaire
- Emmanuelle FLOCH-GALAUD, Directrice-adjointe du SCD, membre du Conseil documentaire
- Julien FUCHS, enseignant-chercheur, membre du Conseil documentaire
- Martine LE ROUX, Directrice des Ressources Humaines
- Maxime LE ROUX, étudiant, membre du Conseil documentaire
- Nicolas TOCQUER, Directeur du SCD

Le comité de pilotage se réunira à deux reprises d'ici fin octobre, selon le calendrier prévisionnel suivant:

- début septembre : restitution de la phase 1
- fin octobre ou début novembre : restitution de la phase 2

Membres	En exercice	20	Vote	Refus de vote	0
	Présents	12		Abstention	0
	représentés	5		Contre	0
				Pour	17
				Ne se prononce pas	0

**Délibération CD2015-04 : extension des horaires d'ouverture le samedi après-midi (ANNEXE 4 : projet d'extension des horaires d'ouverture)**

Les BU de Lettres et de Santé constituent des pôles d'attractivité essentiels de l'Université de Bretagne Occidentale. Ouvertes actuellement du lundi au samedi matin sur une amplitude de 71 heures hebdomadaires, elles attirent plus de 500 000 visiteurs annuels. Afin de faciliter l'accès des étudiants, des enseignants chercheurs et, plus largement, du grand public aux ressources scientifiques de l'UBO, une extension des horaires d'ouverture le samedi après-midi est à l'étude. Cette extension est éligible à une subvention de fonctionnement du Conseil départemental du Finistère à hauteur de 15 000 €, utilisable sur les exercices 2015 et 2016.

	Horaires actuels le samedi	Horaires envisagés le samedi
BU Lettres	8h30 > 12h30	9h00 > 17h00
BU Santé	8h30 > 12h30	9h00 > 17h00

Il est proposé au Conseil documentaire d'approuver la modification de la grille horaire des Bibliothèques de Lettres et de Santé, leur permettant d'être ouvertes le samedi après-midi.

Membres	En exercice	20	Vote	Refus de vote	0
	Présents	12		Abstention	0
	représentés	5		Contre	0
				Pour	17
				Ne se prononce pas	0

**Délibération CD2015-05 : modifications tarifaires (ANNEXE 5 : tableau actualisé des tarifs)**

Après présentation des modifications tarifaires, il est proposé au Conseil documentaire d'approuver la grille actualisée des tarifs applicables au SCD de l'UBO.

Membres	En exercice	20	Vote	Refus de vote	0
	Présents	12		Abstention	0
	représentés	5		Contre	0
				Pour	17
				Ne se prononce pas	0

**Délibération CD2015-06 : intégration de la Bibliothèque Universitaire de l'ESPE – site de Quimper à la Bibliothèque Universitaire du Pôle Pierre-Jakez Hélias**

À la rentrée universitaire 2017, l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation du site de Quimper quittera ses locaux actuels pour rejoindre le Pôle universitaire Pierre-Jakez Hélias. La Bibliothèque Universitaire de l'ESPE – site de Quimper, son personnel et ses collections, seront intégrés au bâtiment de la Bibliothèque Universitaire du Pôle.

Cette intégration, qui se fait à surface constante, ne doit pas se traduire par un **service diminué** pour le public. Elle doit au contraire permettre d'**améliorer le service rendu aux lecteurs et d'intégrer les dernières évolutions des bibliothèques universitaires**.

Des bénéfices peuvent être attendus sur plusieurs plans :

- quant aux **espaces** tout d'abord : la bibliothèque doit proposer des **espaces différenciés** répondant aux modalités de travail demandées par les étudiants (une zone de travail en silence ; deux carrels ; une salle de travail en groupe ; une salle de formation modulable). Ce réaménagement nécessitera quelques travaux ainsi que l'acquisition de mobiliers et de matériels informatiques ;
- quant à la **richesse des collections proposées** ensuite : la complémentarité et la redéfinition des fonds des deux bibliothèques apporteront une documentation plus abondante et présentée de façon plus intelligible pour tous les publics (rez-de-chaussée : fonds ESPE et fonds Droit-Economie ; étage : totalité des fonds Lettres et sciences humaines) ;
- quant au **service offert** et à la **qualité du travail interne** enfin : grâce à un effectif renforcé, les horaires d'ouverture pourront être élargis et le personnel pourra dégager plus de temps pour participer aux missions transversales et aux actions de formation continue.

Afin de déterminer les contraintes techniques de cette opération, une étude de programmation doit être conduite, préalablement aux études de maîtrise d'œuvre. Celle-ci devra se baser sur l'expression des besoins des usagers.

Il est proposé au Conseil documentaire d'approuver le projet de fusion des deux bibliothèques universitaires.

Membres	En exercice	20	Vote	Refus de vote	0
	Présents	12		Abstention	0
	représentés	5		Contre	0
				Pour	17
				Ne se prononce pas	0

#### INFORMATIONS GENERALES

- Résiliation de l'abonnement à l'outil de découverte Primo, développé par la société Ex libris (ANNEXE 6 : argumentaire de non reconduction)
- Budget rectificatif de printemps (ANNEXE 7 : arbitrages du budget rectificatif de printemps)
- Evolution de la bibliothèque universitaire de l'ESIAB
- Volet documentaire du projet Maths-STIC

## Procès-verbal du Conseil documentaire du 10/12/2014

Nicolas TOCQUER propose de démarrer la séance en listant les procurations de vote reçues. La procuration de M. Jean-Dominique DEWITTE, ne désignant aucune personne directement, est jugée irrecevable.

Matthieu GALLOU, Premier Vice-Président, introduit le conseil en remerciant M. Le Président de pouvoir le représenter. Matthieu GALLOU demande s'il y a des demandes de rectifications au PV du Conseil Documentaire du 25 juin 2014. M. David GRAINDORGE précise qu'il s'agit de Marine DZIGUMOVIC et non Karine DZIGUMOVIC. Le PV est adopté.

Matthieu GALLOU propose un tour de table afin que chacun puisse se présenter.

Nicolas TOCQUER remercie les personnes présentes et salue la présence de Marie Briec, élue récemment membre du Conseil Documentaire au titre des bibliothèques associées. Marie BRIEC, responsable de la bibliothèque de l'ENSTA Bretagne, succède à Marie-José KERVELLA qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Matthieu GALLOU aborde le premier point à l'ordre du jour concernant la stratégie documentaire de l'Université Bretagne-Loire. Nicolas TOCQUER indique qu'il s'est déjà exprimé auprès des personnels SCD et des bibliothèques associées à ce sujet et qu'il lui semblait nécessaire de faire un point en Conseil Documentaire sur les réflexions qui ont été menées ces derniers mois dans le cadre de la création et de la préparation des statuts de la COMMUE UBL.

Nicolas TOCQUER souhaite commencer par une rétrospective en rappelant que début 2014 ont été constitués différents groupes thématiques par le comité de pilotage et que la stratégie documentaire ne faisait pas partie des débats initialement. Suite à une réunion organisée par l'Université de Nantes, réunissant plusieurs SCD, les directeurs ont pris l'initiative de définir des pistes de coopération à l'échelle interrégionale. Cette démarche, portée à la connaissance du président de l'UBO, a permis la création par le Copil UBL d'un groupe de travail officiel IST (Information Scientifique et Technique). Le pilotage de ce groupe de travail a été confié à David ALIS, premier Vice-président de l'Université Rennes I, Olivier TACHEAU, DGS de l'Université d'Angers, et Pascale LAURENT, responsable IST à l'INRIA Bretagne. Plusieurs réunions ont eu lieu associant les équipes de direction des SCD et les représentants IST des écoles, avec pour objectif d'ajouter un volet documentaire à la stratégie UBL. De ces réunions est ressorti un document d'orientation stratégique comprenant 5 orientations majeures :

1/ Une politique volontariste d'archives ouvertes des travaux des chercheurs.

2/ Une valorisation du patrimoine scientifique sous la forme numérique.

3 / L'achat mutualisé de certaines ressources électroniques.

4/ L'évolution vers un SIGB (Système Intégré de Gestion des Bibliothèques) mutualisé. L'ABES (Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur) ayant déjà élaboré un projet à l'échelle nationale, les établissements de l'UBL pourraient éventuellement se raccrocher à ce système.

5/ Le développement de services communs à destination des usagers.

Françoise CONAN revient sur le point 4/ est se questionne sur la pertinence qu'il y aurait de ne pas adhérer au projet de l'ABES. Nicolas TOCQUER répond en précisant qu'il partage ce point de vue mais que la ré-informatisation récente de certains établissements et l'absence d'éléments financiers pouvaient provoquer un sentiment de prudence. Nicolas TOCQUER réaffirme qu'il encourage les établissements à adhérer à ce projet.

Karine BOENNEC souhaite avoir plus de précisions sur les postes créés à l'occasion de ce projet.

Nicolas TOCQUER répond que 5 postes ont été sollicités pour les 5 orientations stratégiques. Un poste d'IGR et 4 postes d'IGE ou bibliothécaire ont été demandés.

Mathieu GALLOU annonce que l'UBL a demandé 106 postes au titre de la politique de site et en a obtenu 108.

Nicolas TOCQUER rappelle ensuite qu'il existe 3 niveaux de compétences pour l'UBL :

1/ les compétences propres à l'UBL

2/ les compétences partagées entre l'UBL et les établissements

3/ les compétences coordonnées qui relèvent des établissements

La stratégie documentaire relève principalement des compétences coordonnées, à l'exception de la question de l'archive ouverte institutionnelle, qui relève des compétences partagées. Nicolas TOCQUER poursuit en indiquant qu'une carte des compétences doit être établie afin de distribuer les postes qui ont été sollicités. Dans l'immédiat, une carte se dessine avec différentes spécialités qui seraient assumées par les établissements : Angers pourrait reprendre le volet « archives ouvertes », Brest pourrait se positionner sur le volet « bibliométrie ». Au plan institutionnel, le groupe de travail a demandé la création d'une commission spécialisée documentation par le conseil académique.

Nicolas TOCQUER conclut ce point en se réjouissant que la fonction documentaire soit à présent bien identifiée au sein de la COMMUE UBL et que des habitudes de travail communes se soient créées entre les établissements.

Ce premier point ne faisant pas l'objet de remarques, Nicolas TOCQUER propose de poursuivre par le second point à l'ordre du jour qui concerne le Projet de service.

Nicolas TOCQUER rappelle les trois objectifs du projet de service :

- Améliorer les services aux usagers
- Optimiser le fonctionnement du SCD
- Définir des priorités à court et moyen terme

Au niveau des modalités, 8 ateliers thématiques et participatifs ont été constitués au sein du SCD auxquels se sont jointes les bibliothèques associées. Une trentaine de réunions ont été organisées. Chaque atelier a été piloté par un cadre A du SCD. Un rapport de 30 pages a été rédigé, qui sera suivi d'un plan d'actions.

Nicolas TOCQUER détaille ensuite les conclusions de chacun des huit ateliers.

Atelier 1 (*typologie des publics et attentes des usagers* coordonné par Séverine LEPIOUFF) :

- mieux connaître les publics par la réalisation d'enquêtes
- améliorer l'accueil des usagers en termes d'horaires, d'espaces et d'usage numérique
- renforcer l'accompagnement à la réussite par le biais d'ateliers de formations

Atelier 2 (*les espaces des bibliothèques* coordonné par Marie-Odile MASSUYEAU et Henri DREVILLON)

- remise à niveau des équipements et du mobilier
- homogénéisation de la signalétique
- modularité des espaces

Atelier 3 (*les collections* coordonné par Véronique DOUILLARD)

- formaliser une politique documentaire en articulant acquisition imprimée et acquisition électronique
- désigner un responsable de la politique documentaire
- dresser un état des lieux des collections
- améliorer la lisibilité des budgets dédiés aux acquisitions

Atelier 4 (*appui à la recherche* coordonné par Dominique CORLETT et Catherine BERTIGNAC) :

- réflexion sur les services de proximité relatif à la gestion, la diffusion et à l'évaluation de la production scientifique
- appui au dépôt dans HAL
- proposition d'études bibliométriques prioritaires
- proposition de recherches bibliographiques, de veille documentaire et appui à la gestion des données de la recherche

Atelier 5 (*le numérique* coordonné par Perrine HELLY) :

- consolider et développer les services numériques à destination des usagers
- améliorer les services de base en salle de lecture
- résoudre les problèmes d'accès à l'ENT, d'impression de document
- moderniser les outils de base, en particulier les serveurs informatiques
- favoriser l'accès intuitif, rapide et pérenne à l'information
- améliorer la culture numérique des agents du SCD et des usagers et évaluer les usages

Atelier 6 (*les fonctions supports* coordonné par Emmanuelle FLOCH-GALAUD)

- améliorer les procédures administratives du SCD
- améliorer la lisibilité du budget
- optimiser la gestion de travail et des congés

Atelier 7 (*la formation* coordonné par Hervé LE MEN)

- identifier les compétences nouvelles des personnels
- adapter l'offre de formation aux besoins des usagers
- consolider la politique de formation professionnelle

Atelier 8 (*Rayonnement du SCD* coordonné Sophie MARTIN)

- renforcer l'attractivité et la visibilité des BU par le biais d'actions culturelles
- harmoniser la communication externe du SCD

Nicolas TOCQUER conclut en expliquant qu'un plan d'actions commence à se dessiner avec ses huit volets identifiés. Ils se répartissent en deux parties : le « front office » (amélioration des services à l'utilisateur) et le « back office » (meilleure connaissance des publics, amélioration de la communication, modernisation du SCD). Le calendrier prévoit une validation des conclusions des ateliers par le Président en janvier 2015. Les premières mesures seraient alors prises au printemps 2015 avec l'étude de réorganisation.

David GRAINDORGE s'interroge sur la manière dont est perçue cette démarche par le personnel du SCD.

Hervé LE MEN explique que l'ensemble du personnel considère ce projet comme une ouverture, favorisée par la nomination récente (janvier 2014) d'un nouveau directeur, mais s'interroge sur la quantité du travail et des moyens mis à disposition.

Véronique DOUILLARD retient la satisfaction des collègues (en particulier les personnels de catégorie C) ayant participé aux travaux, ceux-ci se sentant associés aux choix d'avenir.

Dominique CORLETT et Séverine LEPIOUFF expriment leur satisfaction de voir des habitudes bousculées et en retiennent le côté positif de la démarche.

Mathieu GALLOU souligne la dynamique positive régnant au SCD.

Le second point du conseil documentaire concernant les ateliers et leurs conclusions est validé par un vote à l'unanimité.

Nicolas TOCQUER aborde le 3<sup>ème</sup> point concernant le budget initial 2015.

Nicolas TOCQUER commence par présenter les recettes du SCD. Celles-ci proviennent des droits d'inscription des usagers (397 800€), de la dotation de fonctionnement (766 760 €, augmentée de 23 000 € par rapport à 2013), de la dotation de personnel (178 000 €) et des ressources propres (166 829 €). Le budget initial 2105 en recettes s'élève à 1 367 389€. Des crédits complémentaires devraient être sollicités en budget rectificatif.

Nicolas TOCQUER présente ensuite la partie dépenses. La documentation consomme 67% des dépenses. 178 000 € sont dédiés au paiement de personnel. 389 789 € sont consacrés à la documentation imprimée et 532 400 € à la documentation électronique auxquels s'ajoutent 215 000€ pour Elsevier prélevés à la source en au titre de la licence nationale.

Nicolas TOCQUER conclut en soulignant la stabilité du budget par rapport à celui de 2014. Tous les crédits sont ouverts dès janvier car l'acquisition de documentation électronique se fait dès le début d'année. Les priorités 2015 seront apportées à la modernisation du mobilier, à l'acquisition de



nouvelles ressources documentaires électroniques et à une réflexion concernant l'extension des horaires d'ouverture.

Le budget est voté à l'unanimité.

Dominique CORLETT dresse le bilan 2013 concernant la documentation électronique : 29 bases de données, 9985 revues en texte intégral, 6 bouquets et 37 titres individuels. Le nombre d'utilisateurs potentiels est de 21 000 personnes. Ce service mobilise deux agents du SCD pour 1,3 ETP.

Dominique CORLETT annonce que plusieurs ressources ont été supprimées en 2013 pour des raisons budgétaires et par un nombre insuffisant de consultations. Toutes ces suppressions ont été validées en commissions documentaires spécialisées avec l'accord des enseignants chercheurs. Ces suppressions représentent une économie de 43 000€.

Les subventions extérieures pour la documentation électronique proviennent du CHU, de l'ENIB, de l'UFR médecine, du département de chimie, de l'ESIAB et de l'UFR Lettres pour un total de 102 412€.

Elsevier se place très largement en tête des téléchargements de textes intégraux avec une progression par rapport à 2012 de 25%. Le nombre de téléchargements est en hausse. Le coût de l'article téléchargé est en légère baisse et se situe à 1,008€.

Un rééquilibrage des licences est prévu en 2014 pour que la documentation électronique soit plus orientée vers les étudiants.

Dominique CORLETT rappelle qu'un nouvel outil (PRIMO) a été mis en place au SCD afin de faciliter l'usage, grâce à un point d'entrée unique, de toutes les ressources électroniques de l'UBO.

Mathieu GALLOU conclut la séance en se réjouissant de la richesse des débats.



**Groupe de travail « Horaires des BU »**  
**Propositions du groupe à l'issue de ses 2 séances de travail du Lundi 15 juin et du vendredi 19 juin.**

Date : **Vendredi 19 juin 2015**

**Participants** : Céline Abalan, Georges Beuzet, Cathy Calves, Véronique Douillard, Thierry Goulois, Cécile Lambour, Françoise Le Guen, Marion Le Lay-Le Provost, Séverine Lepiouff.

**Remarques** : les 3 grandes BU brestoises sont représentées dans ce groupe de travail, par toutes les catégories de personnels.

**Rappel de l'état de l'existant :**

**Horaires d'ouverture dans les 3 grandes BU brestoises : Lettres, Bouguen, Santé**

**Organisation actuelle :**

- Horaires de journée du lundi au vendredi: de 8h à 19h (Lettres, Bouguen, Santé) → obligation de service
- Horaires du samedi : de 8h30 à 12h30 (Lettres, Bouguen, Santé) → obligation de service, par roulement
- Horaires de soirée du lundi au jeudi : de 19h à 22h (Lettres, Santé) → sur la base du volontariat, ouvert à tout le SCD

**Compensations :**

- Samedi matin : récupérations → 6h pour 4h travaillées (1,5)
- Soirées (NoctamBU) : récupérations → 6h pour 3h travaillées (2)  
ou rémunération → 6 vacations pour 3h travaillées, pas plus de 100 vacations/an/agent (16 soirées NoctamBU) ; taux de vacations % statut (Cat.A, B, C)

**Principes proposés**

- Horaires de journée du lundi au vendredi: de 8h à 19h (Lettres, Bouguen, Santé) : ne rien changer
- Présence obligatoire d'un personnel de bibliothèque A ou B sur le réseau quand une ou des BU sont ouvertes : oui

**Proposition d'extension des horaires d'ouverture**

- Proposition de 2 sites → BU Lettres et BU Santé
- Proposition d'un moment → le samedi après-midi  
Pré-requis :
  - déplacement des horaires du samedi matin : 9h-13h au lieu de 8h30-12h30 pour tous les sites, sinon pas de changement pour l'organisation du samedi matin
  - ouverture le samedi après-midi : 13h-17h
- Proposition d'un modèle d'organisation :
  - le modèle des NoctamBU, à savoir :
    - ① sur la base du volontariat
    - ② 1 personnel A ou B présent en Lettres + 2 moniteurs (ou 1 A ou B + 1C + 1 moniteur) et 1 moniteur présent en BU Santé
    - ③ Compensations : vacations rémunérées ou récupérées en temps

**Remarques :**

- . Comme pour le NoctamBU, les volontaires titulaires concernés viennent de tout le SCD.
- . Comme pour le NoctamBU, chaque agent dispose d'un total de 100 vacations rémunérées par an à ne pas dépasser (1h = 2 vacations).
- . Un agent ne peut pas travailler la journée entière du samedi (pas de cumul de samedi matin avec le samedi après-midi).
- . Si le choix des compensations est celui des récupérations en temps, Il conviendra d'être attentif au volume cumulé des récupérations pour un même agent. Ce volume devra être compatible avec les exigences du service et pourra le cas échéant être limité à un nombre maximum dans l'année.

### Autres besoins

- Présence de personnels de sécurité : 1 personnel de sécurité présent en permanence sur le site de la BU Santé, avec une assistance à l'heure de la fermeture + 1 personnel de sécurité présent sur le campus de Lettres, avec une assistance à l'heure de la fermeture.
- Ménage du samedi sur les 2 sites BU Lettres et BU Santé.
- Fluides (VMC, chauffage) en fonctionnement le samedi après-midi sur les 2 sites.

### Proposition de mise en œuvre de l'extension des horaires d'ouverture

- Présentation du projet à la direction du SCD pour validation
- Présentation du projet à l'UBO pour validation (DRH, Service du Patrimoine)
- Modélisation sur l'année pour délimiter le coût de l'opération (nombre de moniteurs à recruter, budget des vacances)
- Présentation du projet à l'ensemble des collègues du SCD via la liste *bu*
- Appel à volontaires sur l'ensemble du dispositif (NoctamBU + samedi après-midi) via la liste *bu*
- Elaboration d'un calendrier sur l'année 2015-2016 : vérification de la validité du dispositif

### Remarques :

*L'idée générale est celle d'une expérimentation pragmatique et progressive, qui pourra prendre des formes différentes selon les réponses obtenues.*

. La mise en œuvre du dispositif dépendra des réponses à l'appel des volontaires (candidatures en nombre suffisant ou pas pour ouvrir le samedi après-midi)

. En cas de nombre de candidatures insuffisant pour ouvrir tous les samedis, une ouverture sur un nombre limité de mois ou de semaines dans l'année pourrait être envisagée.

### Calendrier

- Toutes les étapes de la mise en œuvre du projet doivent être réalisées avant l'été 2015 pour pouvoir envisager une mise en œuvre à l'automne 2015.

### Autres propositions d'extension des horaires d'ouverture

- Le groupe de travail a évoqué d'autres pistes d'extension des horaires d'ouverture, en particulier celle de l'ouverture d'une BU brestoise pendant les vacances de Noël, mais a souhaité déconnecter ce projet de celui de l'extension au samedi après-midi. Il pourra donc être réexaminé le cas échéant, mais à un autre moment et dans un autre cadre.

Rédaction : Véronique Douillard

## Tarifs des prestations documentaires

Le SCD propose les modifications de la grille tarifaire selon les modalités suivantes :

- **Suppression de services devenus obsolètes et des tarifs y afférents** :

- 1) envoi de documents par fax,
- 2) envoi de photocopies d'articles entre bibliothèques du SCD à destination de l'utilisateur

- **Suppression de tarifs n'ayant plus cours** :

- 1) Suppression des tarifs « **British Library** » et « **NLM** » : il est proposé de facturer les documents en provenance de ces services, non pas de manière forfaitaire, mais « prix coûtant ».
- 2) **Tarif « organisme extérieur »** : le prêt d'ouvrage facturé 9€ est la survivance d'un tarif obsolète.

- **Modifications de l'intitulé de certains services** :

- 1) les documents (ouvrages et photocopies) envoyés par une bibliothèque d'un pays de l'**Europe** deviennent : « documents (ouvrages et photocopies) envoyés par une bibliothèque d'un pays de **l'Union Européenne** » : cette modification permettra de lever toute ambiguïté quant au périmètre géographique considéré.
- 2) Les différents canaux de fourniture de photocopies d'articles - « Réseau PEB » et « Etranger via INIST ou CADIST » - pratiquent les mêmes tarifs : il est proposé de les fusionner sous l'intitulé : « Provenance : **France, INIST ou CADIST** ».  
NB : Les documents en provenance de l'étranger sont facturés prix coûtant (à l'exception des pays de l'Union Européenne et du réseau Subito, qui dispose de ses propres tarifs)
- 3) « Tarif appliqué aux bibliothèques du RUOA » est remplacé par « Tarif appliqué aux bibliothèques de l'UBL + Limoges, Poitiers et La Rochelle »

- **Modification de tarifs** :

**Tarif « Organisme extérieur »**

Il est proposé de facturer les photocopies en provenance de l'INIST ou d'un CADIST à **6€ HT (au lieu de 15 € HT)** : le SCD a relativement peu recours à ces canaux de distribution et souhaite simplifier sa grille tarifaire et sa mise en application.

Les différents canaux de fourniture de photocopies d'articles : « Réseau PEB » et « Etranger via INIST ou CADIST » pratiqueraient ainsi les mêmes tarifs. Il est proposé de les fusionner sous l'intitulé : « Provenance : **France, INIST ou CADIST** ».

NB : Les documents en provenance de l'étranger sont facturés prix coûtant (à l'exception des pays de l'Union Européenne et du réseau Subito qui dispose de ses propres tarifs).


- **Passage à la gratuité (UBO):**

- 1) **3<sup>ème</sup> lettre de rappel** adressée au lecteur retardataire : la perception de la somme de 1€ ne pouvant être pratiquée de manière équitable sur tous les sites (absence de régies de recettes sur certains sites), il est décidé de ne plus facturer cet envoi.
- 2) **Tarif « lecteur individuel »** : gratuité des prêts d'ouvrages provenant de France ou d'un Pays de l'Union Européenne. Cette décision est prise pour soutenir la recherche à l'UBO. Une renégociation des protocoles d'accord liant le SCD aux composantes et aux laboratoires pourrait inclure une quote-part permettant de soutenir financièrement le SCD dans ce service.

- **Passage à la gratuité avec les bibliothèques partenaires, sous réserve de réciprocité :**

**Prêt d'ouvrages** : les prêts d'ouvrages aux bibliothèques partenaires sont gratuits si ces mêmes partenaires prêtent gratuitement des ouvrages au SCD de l'UBO.

**Photocopies d'articles** : les photocopies d'articles fournies aux bibliothèques partenaires sont gratuites si ces mêmes partenaires fournissent gratuitement des photocopies d'articles au SCD de l'UBO.

	Brest, le 26 mai 2015 <b>Non-reconduction par le SCD de l'abonnement SAAS Primo d'Ex Libris</b>	
<b>Nicolas Tocquer</b> Directeur  <b>Emmanuelle Floc'h-Galaud</b> Directrice-adjointe  <b>Perrine HELLY</b> Responsable des services numériques	Destinataire	<b>Pascal Olivard</b>
	Copie	<b>Tayeb-Alexandre S'hieh</b> DAF  <b>Gwénaëlle Ertl</b> Responsable du service de la commande publique

## 1. Contexte

En 2013, le SCD a souhaité acquérir, comme bon nombre d'établissements en France et à l'étranger, un outil de découverte permettant aux usagers d'explorer simultanément les ressources électroniques (jusqu'au texte intégral) et imprimées de la bibliothèque. Le choix s'est porté sur l'outil Primo, développé par la société Ex Libris, pour des raisons à la fois commerciales et techniques.

Un an après la mise en production de Primo, force est de constater que l'outil ne répond pas aux attentes.

## 2. Limites de l'outil Primo

Il convient de résilier l'abonnement SAAS Primo Total Care de la société Ex Libris, pour les motifs détaillés ci-après :

- **Non-respect par le prestataire de la législation européenne concernant le cryptage obligatoire des données personnelles des usagers (« compte-lecteur ») lors de leur transmission sur les réseaux**  
 Suite aux deux courriers envoyés successivement par le Correspondant Informatique et Libertés de l'UBO, M. Mourrain (en janvier 2015), et par le directeur du SCD (avril 2015), une solution temporaire a été proposée, tardivement, par le prestataire; mais le cryptage des données n'est toujours pas réalisé à ce jour
- **Manque de fiabilité de l'application en Total Care** qui ne signale pas de façon satisfaisante les informations concernant les ouvrages imprimés (problèmes récurrents de mise à jour des données du catalogue et erreurs d'affichage)
- **Ergonomie très inégale** : liens peu visibles et problèmes de maniabilité sur certains items, feuille de style pour les smartphones non adaptée au compte-lecteur...
- **Manque de fiabilité du support** français comme du support international qui traitent les demandes d'assistance avec beaucoup de retard.

➤ **Faible valeur ajoutée du service rendu**

L'objectif majeur, en abonnant l'UBO à ce service, était d'augmenter la visibilité de la documentation électronique. Or, depuis la mise en production de l'outil, les statistiques produites par le service des ressources électroniques du SCD ne révèlent **aucune augmentation notable de la consultation des ressources électroniques**

La communauté des usagers de l'UBO a été consultée via un sondage en ligne au printemps 2015. Sur 462 réponses, **seuls 22% des usagers se déclarent prêts à poursuivre avec ce nouvel outil en premier choix.**

**3. Des alternatives innovantes**


Le directeur d'Ex Libris France, que le SCD a rencontré le 23 avril dernier et à qui ont été à nouveau rapportés ces différents problèmes, n'a pu garantir un service fiable pour le service Primo Total Care sur le long terme, et a invité l'UBO à passer à la version supérieure du service, en mode hébergé direct, offre que le SCD ne peut accepter car elle implique :

1) un investissement financier la première année pour former les agents (9300€)

2) le blocage d'1 ETP pour la maintenance au long terme de l'outil, alors que d'autres missions, freinées par les aléas rencontrés avec Primo, n'ont pu être conduites au cours de l'année 2014-2015.

Par ailleurs, le SCD suit de très près les expériences novatrices menées à l'international par des établissements comme l'Université d'Utrecht, qui dans une démarche pragmatique d'amélioration du service rendu, ont renoncé à une interface unique de recherche et ont privilégié les grandes plateformes internationales (Scopus, Pubmed, Google Scholar), afin de rester au plus près des besoins et des pratiques réelles des étudiants et des enseignants-chercheurs.

Le SCD souhaite tester ce type de dispositifs et est convaincu que cette évolution, certes assez inédite en France, pourrait améliorer de façon significative l'accès aux ressources documentaires pour les usagers de l'UBO.

	Brest, le 23 juin 2015	
<b>Nicolas Tocquer</b> Directeur  <b>Emmanuelle Floc'h-Galaud</b> Directrice-adjointe	Destinataires	<b>Membres du Conseil documentaires</b>
	Copie	<b>Equipe de direction du SCD</b>

## 1. Dialogue budgétaire

Suite à un dialogue de gestion engagé entre la Direction des Affaires Financières et le SCD et aux arbitrages subséquents votés au CA du 30 avril 2015, le budget du SCD a été abondé au printemps 2015 de la façon suivante :

- **Report exceptionnel** : en raison d'un problème de livraison imputable au fournisseur, une commande UGAP (240 chaises pour la BU du Bougen) n'a pu être livrée avant la fin de l'année civile 2014. La somme engagée de **21 974,16 EUR** a été reportée de 2014 à 2015 (906AD1)
- **Inscription en recettes** : participation de la DRI aux acquisitions électroniques à hauteur de **16 000 EUR** (906AD1)
- **Inscription en recettes** : mise à disposition au bénéfice de l'ENSTA Bretagne de l'accès à la base de données IEE pour un montant de **5 000 EUR** (906AD1)
- **Subvention de fonctionnement pédagogique 2015 des collectivités locales finistériennes** relative à **l'extension des heures d'ouvertures des bibliothèques le vendredi soir et le samedi après midi**. Le conseil général a annoncé son intention de subventionner, à titre expérimental, ce projet pour la période septembre 2015 - juin 2016 à hauteur de **15 000 EUR** (906AD1).
- **Montant des crédits inscrits en recettes : 57 974,16 €**

## 2. Subvention auprès des collectivités territoriales

Le SCD a déposé deux demandes de subvention auprès des collectivités territoriales, qui ont été arbitrées favorablement :

- La subvention de fonctionnement pour l'extension des horaires d'ouverture a obtenu un arbitrage favorable. Le Conseil départemental accorde une subvention de **15 000 €** à cette opération.
- La subvention d'équipement relative au renouvellement du parc informatique Brest/Quimper a obtenu un arbitrage favorable : le CG29 accorde une subvention d'investissement de 27 425 EUR, Brest Métropole accorde une subvention d'investissement de 5 000 EUR et Quimper communauté une subvention d'investissement de 5 575 EUR, ce qui représente un montant global de **38 000 €**.